

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. A. Mathewson

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 18 mars 1941



1941

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

l'Hon. J. A. Mathewson

Trésorier de la Province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 18 mars 1941



1941

DISCOURS SUR LE BUDGET

18 mars 1941

1941

J. A. Mathewson



Monsieur l'Orateur,

Je me lève pour proposer que cette Chambre, selon la coutume consacrée, se forme en Comité des voies et moyens afin d'étudier le budget de la prochaine année financière, commençant le 1er avril.

Depuis la dernière session, alors qu'il m'était donné de remplir le même rôle, il est survenu dans le monde civilisé des événements qui l'ont ébranlé jusque dans ses bases.

C'est le 21 mai 1940 que j'ai soumis une résolution analogue à celle qu'il m'incombe de présenter aujourd'hui. Ce jour-là, les armées allemandes renversaient les défenses des Pays-Bas et se répandaient dans tout le nord de la France. Le conflit prit rapidement une tournure dramatique. Il s'était à peine écoulé quelques semaines d'angoisse que ce qui paraissait incroyable s'était produit: la France avait été envahie, subjuguée et soumise à la domination allemande!

Au sein des autres nations civilisées, cette tragédie eut pour effet de soulever et de fortifier les hommes libres dans leur détermination d'empêcher le triomphe définitif de l'hitlérisme. Cette résolution devint un mot d'ordre non seulement au Canada et dans les autres pays de l'Empire britannique, mais tout aussi bien dans les Etats-Unis d'Amérique.

En établissant, pour la défense de notre hémisphère, des bases aériennes en territoire britannique, les Etats-Unis ont accompli un acte dont nous comprendrons mieux plus tard la signification et les conséquences. Un rapprochement est en voie de s'opérer.

La France est encore avec nous. Ce ne sont pas les corps qui luttent, mais les âmes. L'âme de la France ne forme qu'une seule avec la nôtre.

En plus des problèmes d'ordre purement militaire d'une guerre qui constitue pour notre pays une question de vie ou de mort, nous avons une situation financière à étudier, dans la façon dont elle affecte notre vie économique.

Pour financer sa propre destruction, le monde s'est apparemment engagé dans une voie qui le mène à la banqueroute. Il y a probablement plus d'argent actuellement en circulation dans notre pays qu'en aucun temps de son histoire — Mais à quelle fin? — Pour produire des engins de destruction!

Cette production doit se continuer et se continuera jusqu'à ce que les puissances du bien aient triomphé. Il n'en faut pas moins nous appliquer à observer et à maîtriser, dans la mesure du possible, les conséquences que nous avons à subir dans notre existence matérielle.

Qui d'entre nous ne se plaît pas à espérer que, dès la fin des hostilités, au moins une partie de la capacité de production due à la guerre pourra être utilisée et servir à des œuvres de paix ? Ce n'est sûrement pas trop présumer de l'intelligence de l'homme que de lui attribuer la faculté de pouvoir organiser la production et la distribution des biens de ce monde de telle sorte que jamais plus on n'ait le spectacle tragique de voir brûler délibérément d'excellents aliments et d'autres matières utiles au bien-être des humains, sous prétexte d'en réduire la quantité et de maintenir les prix élevés, et cela au moment où de malheureux infortunés manquent du nécessaire.

Emprunts

Les ressources financières de tout le pays doivent servir à le défendre. Les marchés monétaires du Canada sont presque exclusivement employés à cette fin. Les marchés monétaires étrangers nous sont fermés. Il s'ensuit que les gouvernements provinciaux et municipaux seront contraints de faire ce qu'ils devraient désirer faire de plein gré, c'est-à-dire vivre selon leurs moyens. En temps normal, des emprunts raisonnables pour une expansion d'ordre capital se justifient. Il n'en va pas de même pour les emprunts excessifs. Il n'est pas sage, non plus, d'emprunter pour des fins qui relèvent des revenus.

C'est une erreur fondamentale que de vivre constamment au delà de ses ressources. Tout emprunt qui a été contracté est une dette qui doit forcément être payée et dont on grève chaque ferme et chaque usine de la province. Il n'est pas de plus sûr moyen de courir au désastre que de vivre sur l'argent emprunté.

Cette fausse politique économique a été celle de la Province durant l'administration de l'honorable Chef de l'Opposition. Si je rappelle ce fait, ce n'est nullement en vue de soulever un débat. Je me retourne vers le passé dans le seul but d'apprendre comment éviter des erreurs pour l'avenir. Je ne cherche pas à critiquer ce qui s'est fait antérieurement, mais plutôt à tirer parti de l'expérience acquise pour mieux marcher de l'avant.

J'ai déjà eu l'occasion de mettre devant cette Chambre un tableau des opérations financières durant les exercices de 1937 à 1940 inclusivement (excluant les avances à l'Office du prêt agricole et les engagements). Ce tableau renferme les précisions suivantes :

(En millions de dollars)

	Résultat prévu			Résultat réel		
	Revenu	Total des dépenses	Déficit global	Revenu	Total des dépenses	Déficit global
1937-38.....	46.8	78.2	31.4	53.3	88.5	35.2
1938-39.....	57.0	80.1	23.1	60.8	110.1	49.3
1939-40.....	59.9	81.2	21.3	55.6	108.2	52.6

On peut voir d'emblée qu'une telle politique d'excès dans l'augmentation constante des dépenses ne saurait se continuer indéfiniment. Le discours du budget du mois de mai dernier commentait à fond l'accroissement de la dette. Nous ne servirions aucunes fins utiles en exposant de nouveau ces faits contenus dans les comptes publics et qui se trouvent en outre expliqués dans le discours du budget de l'an dernier.

Sachons mettre à profit les erreurs du passé et y voir des avertissements pour l'avenir.

Résultat final 1939-40

Dans son discours du budget concernant les opérations de l'année financière se terminant le 30 juin 1940, mon prédécesseur, l'honorable M. Martin Fisher, prévoyait comme dépenses totales \$81,200,000.00, dont \$59,900,000.00 payés à même les revenus et \$21,300,000.00 par emprunts. Ce montant de \$81,200,000.00 devait répondre à tous les besoins de la Province pour les douze mois, du 1er juillet 1939 au 30 juin 1940.

Lorsque le gouvernement actuel prit les rênes de l'administration le 8 novembre 1939, un montant approximatif de \$68,000,000.00 avait été dépensé ou engagé, — et ceci durant une période de quatre mois, ce qui laissait un solde de quelque \$13,000,000.00 pour prendre soin des huit autres mois de l'année financière.

En fait, nous avons dépensé \$40,000,000.00 en huit mois tandis que nos prédécesseurs en dépensaient \$68,000,000.00 en quatre mois.

Dans le discours budgétaire du mois de mai dernier, j'avais informé cette Chambre que, d'après mes prévisions, les dépenses totales pour 1939-40 s'élèveraient à environ \$105,000,000.00. Il s'agissait, bien entendu, de prévisions. Les dépenses réelles ont été de \$108,000,000.00. Pour compenser cette dépense additionnelle de \$3,000,000.00, je suis heureux de signaler une augmentation dans les revenus de plus de \$5,000,000.00 sur le montant prévu. Conséquemment, le déficit est de \$2,000,000.00 moindre que celui qui avait été anticipé. Les comptes publics de l'année 1939-40, qui ont été déposés en cette Chambre il y a quelque temps, établissent ces faits.

Résultat probable de l'année courante

Il est encourageant de constater que les opérations pour l'année courante et les prévisions budgétaires pour la prochaine année révèlent une amélioration prononcée dans les opérations financières de la Province.

Traisons maintenant des opérations de l'année en cours. Nous devons tenir compte que la Chambre a changé la date du commencement de l'année en l'avancant du 1er juillet au 1er avril. Ceci, donc, a pour conséquence de réduire à neuf mois l'année financière en cours.

Permettez-moi de vous soumettre un état provisoire des opérations de l'année 1940-41, dont huit mois sont terminés et un mois est en cours.

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DU REVENU ORDINAIRE
Année financière du 1er juillet 1940 au 31 mars 1941
8 mois terminés — 1 mois en cours — 9 mois

REVENU ORDINAIRE:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	1,964,000.00	
Taxe sur la gazoline.....	9,264,000.00	
Droits sur les successions.....	5,000,000.00	
Taxes sur les corporations (sur capital).....	5,482,900.00	
“ “ “ “ (sur profits).....	4,871,000.00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	176,000.00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	121,700.00	
Taxe sur le tabac.....	1,515,500.00	
Taxe de vente.....	6,312,800.00	
Taxe sur le revenu.....	2,481,000.00	
Autres taxes.....	61,800.00	
	<hr/>	
	37,250,700.00	
Trésor, Bureau des Assurances.....	62,900.00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	1,771,700.00	
Secrétaire de la Province.....	79,500.00	
Travaux Publics.....	919,100.00	
Travail.....	83,300.00	
Chasse et Pêcheries.....	22,700.00	
Procureur-Général.....	37,400.00	40,227,300.00

Provenant d'autres sources:

Subside de la Puissance du Canada basé sur la population.....		2,464,500.00
Intérêts (y compris intérêts sur fonds d'amortissement).....		1,167,200.00
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	4,334,800.00	
Moins: Octroi à l'Assistance publique.....	750,000.00	3,584,800.00
	<hr/>	
Richesses naturelles:		
Terres et Forêts.....	6,001,400.00	
Mines.....	334,500.00	
Chasse et Pêcheries.....	327,100.00	
Colonisation.....	99,900.00	6,762,900.00
	<hr/>	
Honoraires, divers départements.....		368,500.00
Amendes, divers départements.....		246,100.00
Contributions municipales, excepté celles des asiles d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie, assistance publique et unités sanitaires:		
Entretien des prisonniers.....		4,000.00
Divers, différents départements, etc.....		172,800.00
		<hr/>
		\$ 54,998,100.00

Tableau No 2

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET DE CAPITAL

Année financière du 1er juillet 1940 au 31 mars 1941

8 mois terminés — 1 mois en cours — 9 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	De Capital
Législation	625,500.00	625,500.00	
Trésor	14,509,500.00	14,509,500.00	
Procureur-Général	2,835,300.00	2,835,300.00	
Conseil Exécutif	870,600.00	870,600.00	
Secrétaire de la Province	2,408,900.00	2,408,900.00	
Instruction Publique	2,738,500.00	2,738,500.00	
Santé et Bien-être social	4,627,000.00	4,590,300.00	36,700.00
Travaux Publics	2,025,600.00	1,577,300.00	448,300.00
Mines et Pêcheries Maritimes	1,056,100.00	803,200.00	252,900.00
Travail	4,097,300.00	4,097,300.00	
Agriculture	4,492,500.00	4,492,500.00	
Voirie	20,544,500.00	5,008,400.00	15,536,100.00
Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries	4,631,200.00	2,520,100.00	2,111,100.00
Colonisation	3,523,800.00	2,599,300.00	924,500.00
Affaires Municipales, Industrie et Commerce	449,700.00	449,700.00	
Bureau de Reconstruction Economique	715,900.00	1,295,400.00 (2)	579,500.00
	<u>70,151,900.00</u>	<u>51,421,800.00</u>	<u>18,730,100.00</u>

SOMMAIRE

Compte Ordinaire:	
Revenu ordinaire	54,998,100.00
Dépenses ordinaires (1)	51,421,800.00
Surplus au Compte Ordinaire	<u>\$ 3,576,300.00</u>
Compte Capital	<u>\$ 18,730,100.00</u>

(1) Ce montant comprend \$4,117,200.00 de fonds d'amortissement.

(2) Remboursements du Gouvernement Fédéral et de certaines municipalités.

Mes prévisions portaient que le revenu serait de \$52,693,000.00, et que les dépenses ordinaires s'élèveraient à \$52,435,000.00, laissant un excédent de \$258,000.00 sur le compte ordinaire.

Le revenu pour les huit mois terminés et le mois en cours est de \$54,998,000.00, soit une augmentation de \$2,305,000.00. Les dépenses ordinaires sont réduites à \$51,421,000.00, soit une réduction de \$1,014,000.00, ce qui donne un surplus non pas de \$258,000.00, mais de \$3,576,000.00, sur le compte ordinaire.

Au compte capital, en incluant les avances à l'Office du crédit agricole, les dépenses prévues étaient de \$32,561,000.00. Au cours de l'année, il est devenu évident qu'il serait possible de réduire considérablement ce montant. Nous basant sur huit mois terminés et sur un mois en cours, — cette réduction se réalise.

Les dépenses au compte capital sur la même base, en excluant les avances à l'Office du crédit agricole, ont été réduites de \$26,561,000.00 à \$18,730,000.00.

Après avoir déduit le surplus ci-haut mentionné du compte ordinaire des dépenses au compte capital, en excluant les avances à l'Office du crédit agricole, le montant du déficit global est réduit à \$14,000,000.00 pour l'année 1940-41.

Les dispositions nécessaires ont été prises pour consolider ce montant.

Office du prêt agricole

Les montants prêtés par l'Office du crédit agricole aux agriculteurs sont garantis par première hypothèque sur des fermes dont l'évaluation dépasse de beaucoup ces avances. A l'honneur des agriculteurs de cette Province, il convient de dire que, contraints d'emprunter, ils ont su, en tant que corps, respecter leurs obligations d'une manière exemplaire.

Le principe d'après lequel se font les prêts agricoles équivaut pour le gouvernement à emprunter sur le crédit de tous les citoyens, et à prêter cet argent à un certain nombre d'entre eux à un intérêt au-dessous du taux réel. Cela peut à première vue paraître de la mauvaise administration, mais elle se justifie par les conséquences sociales et économiques qui en découlent puisqu'elle permet aux agriculteurs de rester sur leurs terres. Il n'en reste pas moins que l'état général des finances de la Province doit conditionner ces prêts.

Dans sa mise de fonds la Province n'a rien perdu. Le coût de la différence des taux d'intérêt et les frais d'administration de l'Office du crédit agricole constituent une dépense justifiable comme aide à la classe agricole.

Les avances à l'Office du crédit agricole ne sont pas incluses dans le budget. Comme dans le passé, elles font l'objet d'une législation spéciale.

En étudiant les chiffres précités pour l'année budgétaire de 1940-41, on ne doit pas perdre de vue que les dépenses qui s'y trouvent indiquées comportent le montant versé aux fonds d'amortissement pour le rachat des obligations de la Province. Ce montant s'élevant à environ \$4,117,200.00, a été inscrit comme dépense ordinaire et a été acquitté à même le revenu. En tenant compte de ces fonds d'amortissement, l'augmentation nette de la dette n'a été, en conséquence, que de \$10,000,000.00. Cette somme est inférieure au montant de dépenses de capital inscrites à l'actif de la Province.

Prévisions pour 1941-42

Puis-je maintenant attirer l'attention de cette Chambre sur les prévisions budgétaires pour l'année financière commençant le premier avril 1941 et se terminant le 31 mars 1942. Je dépose comme pièces documentaires un état des revenus prévus (tableau No 3) de même qu'un état des prévisions budgétaires (tableau No 4).

PROVINCE DE QUÉBEC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET DE CAPITAL

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	De Capital
Législation.....	740,700.00	740,700.00
Trésor.....	18,166,976.08	18,166,976.08
Procureur-Général.....	5,193,600.00	5,193,600.00
Conseil Exécutif.....	1,429,497.60	1,429,497.60
Secrétaire de la Province.....	6,045,900.00	4,445,900.00	1,600,000.00
Instruction Publique.....	4,744,470.00	4,744,470.00
Santé et Bien-être social.....	5,959,000.00	5,927,000.00	32,000.00
Travaux Publics.....	3,793,733.33	2,353,283.33	1,440,450.00
Mines et Pêcheries Maritimes.....	1,285,900.00	957,900.00	328,000.00
Travail.....	5,892,500.00	5,892,500.00
Agriculture.....	6,466,500.00	6,448,500.00	18,000.00
Voirie.....	14,600,000.00	7,100,000.00	7,500,000.00
Terres et Forêts, Chasse et Pêcheries.....	3,403,100.00	2,835,800.00	567,300.00
Colonisation.....	4,200,000.00	3,200,000.00	1,000,000.00
Affaires Municipales, Industrie et Commerce....	500,000.00	500,000.00
Bureau de Reconstruction Economique.....	1,158,200.00	700,000.00	458,200.00
	<u>83,580,077.01</u>	<u>70,636,127.01</u>	<u>12,943,950.00</u>

SOMMAIRE

Ordinaires.....	70,636,127.01
De capital.....	12,943,950.00
	<u>\$ 83,580,077.01</u>

On constatera, tel qu'il est indiqué au tableau déposé, que les revenus prévus se totalisent à \$83,942,000.00, et les dépenses ordinaires à \$70,636,000.00, laissant un surplus de \$13,306,000.00 sur le compte ordinaire.

Les dépenses de capital ont été limitées à un montant de \$12,944,000.00. Ceci démontre que les dépenses de capital ne dépasseront pas le surplus sur le compte ordinaire.

En mettant en regard les revenus de \$83,942,000.00 et les dépenses totales de \$83,580,000.00, il reste un surplus global net de \$362,000.00.

J'ai confiance que ce résultat sera atteint. Ces prévisions reposent naturellement sur le maintien des revenus aux niveaux indiqués, et d'autre part sur la continuation de la politique d'économie et du contrôle efficace des dépenses telle qu'appliquée durant l'année en cours. Ce contrôle sera en grande partie assuré par la mise en vigueur du bill 18 soumis à cette Chambre à la présente session.

Cet équilibre du budget sur tous comptes signifie que la Province acquittera toutes ses dépenses ordinaires à même son revenu, et qu'elle fera aussi, à même son revenu, honneur à toutes les dépenses de capital.

En d'autres termes, pour la première fois depuis de nombreuses années, la Province va vivre selon ses moyens et honorer ses obligations pour l'année financière de 1941-42, sans avoir recours à des emprunts si ce n'est naturellement pour rembourser les émissions échéant durant cette période et pour consolider les avances faites à l'Office du crédit agricole.

Pour les opérations attribuables à l'année financière 1941-42, non seulement n'y aura-t-il pas d'augmentation de dette, mais en autant que les exigibilités des fonds d'amortissement sont incluses dans les prévisions comme dépense ordinaire, il y aura une réduction réelle de la dette de la province pour l'année qui va commencer le 1er avril prochain.

Le montant ainsi payable en réduction de la dette de la province pour l'an prochain, tel que prévu dans le budget, est de \$4,897,770.24.

La tâche n'a pas été facile d'atteindre le résultat prévu pour l'année courante de même que pour obtenir le résultat précédent pour l'année 1941-42.

Chaque service du gouvernement a compris les exigences terribles de la guerre et de la situation actuelle. Il s'en est suivi une coopération entière, loyale et de bon cœur dans la tentative de rétablir la position financière de la province. Cet esprit de coopération va continuer et chaque département est tenu en honneur de réduire davantage les dépenses partout où cela sera possible, et à donner à la province des services efficaces, loyaux et économiques.

Je m'en suis tenu jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, à l'aspect financier de l'administration publique. Le Gouvernement sait attribuer à la question monétaire l'importance qui convient. Pour être solides les assises d'une nation doivent reposer sur des finances bien équilibrées. Mais le Gouvernement se rend pleinement compte que l'argent est un moyen, non pas une fin. De même qu'il en va pour le feu, l'argent est un bon serviteur mais un maître insupportable. Qui trop s'endette se voue à l'esclavage. C'est un procédé immoral que de recourir à l'inflation pour acquitter des dettes. Et ce remède est d'ailleurs inefficace. Il équivaut à prendre de la cocaïne pour guérir un rhume. On a la sensation de se sentir mieux alors que le mal empire.

Le Gouvernement s'applique donc à résoudre les problèmes financiers d'une façon pratique. Il ne se préoccupe pas uniquement du présent, mais il cherche ce qui assurera le bien-être et la prospérité de notre province dans l'avenir.

Ce n'est pas en luttant contre les éléments de prospérité que l'on améliorera le sort des miséreux. Il faut convaincre les dirigeants d'entreprises industrielles et commerciales, et tous ceux qui ont l'esprit d'initiative, que la province de Québec leur offre à la fois la sécurité et la justice. Une prospérité de bon aloi leur permettra de payer des salaires raisonnables, et ils feront ainsi régner le bien-être autour d'eux.

Le Gouvernement veut que tous les hommes d'affaires sachent bien qu'il s'intéresse à leurs problèmes tout autant qu'aux siens. S'il s'est fait un devoir de protéger les faibles, il n'entend pas moins rendre justice à chacun.

Le Gouvernement invite les industriels et commerçants, les chefs ouvriers et tous les hommes de bonne volonté à l'aider dans ses efforts pour faire de la province de Québec une terre de plus en plus hospitalière, où les hommes libres pourront vivre heureux et travailler en paix.

En préparant le budget, le Gouvernement a tenu compte des obligations qui lui incombent à l'égard des contribuables. Il s'est appliqué à ne rien omettre de ce qui est nécessaire au bien-être de la province. Ainsi on notera que le budget fait une part toute spéciale à l'enseignement, de façon à en favoriser l'extension et l'amélioration. Notre jeunesse sera mieux outillée pour la lutte qui l'attend, et nos universités seront mieux en état de préparer des chefs de file pour la génération montante.

Nos agriculteurs recevront également une aide plus considérable, notamment dans les primes accordées à l'industrie fromagère.

Les travaux de voirie se continueront dans l'étendue de nos moyens.

Le département des terres et forêts poursuivra sa tâche constructive. Observons, en passant, que l'industrie de la pulpe et du papier, qui touche à ce département de si près, a le mérite à elle seule d'avoir attiré une très grande partie des fonds américains qui nous sont si indispensables dans notre effort de guerre.

Dans les affaires municipales, le Gouvernement maintient un contact plus étroit avec les municipalités et leur offre une plus grande coopération. Le commerce est stimulé et de nouvelles industries sont invitées à venir s'implanter dans notre province.

Des méthodes plus pratiques dans l'administration de la colonisation nous valent de meilleurs résultats.

Le ministère du bien-être social et de la santé réalise des progrès constants dans sa lutte incessante contre la maladie et la misère.

Le ministère du travail ne se relâchera pas dans ses efforts pour maintenir la paix dans nos industries et pour accroître la confiance mutuelle que se doivent le capital et le travail.

Le ministère des pêcheries peut s'attribuer le mérite d'avoir ramené un peu de prospérité chez nos pêcheurs en préconisant de nouvelles méthodes pour la mise en conserves et en leur ouvrant de nouveaux marchés. Les efforts se poursuivront dans cette voie.

Ceux qui s'occupent de mettre nos mines en exploitation reçoivent tout l'encouragement possible. De cette source coule un flot constant de richesses et sans cesse grandissant.

Le département du procureur-général redouble de vigilance pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité. Les fomentateurs de troubles n'auront pas beau jeu dans notre province.

Si la liberté est chose désirable, il ne faut pas oublier que son frère siamois est la discipline. Sans discipline, il n'existe pas de liberté, puisque la liberté dégénère alors en licence. Réciproquement, sans la liberté il n'y a pas de véritable discipline, puisque celle-ci se transforme en domination et en asservissement.

En nous unissant dans un esprit de discipline volontaire et de liberté bien ordonnée, faisons face ensemble aux problèmes qui nous confrontent. Nous sommes fiers de notre passé, et nous avons confiance dans l'avenir.

Le problème actuellement devant la Chambre est celui des finances provinciales. Attaquons ce problème avec résolution, sachant que si nous savons le résoudre d'une manière sage et rapide nous accomplirons en ce faisant, une partie de notre devoir dans cette guerre.

Je propose, M. l'Orateur, que vous quittiez maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en Comité des voies et moyens.